



" Etre père aujourd'hui "

*Point de vue des pères d'Auvergne sur leur rôle,
leur implication au quotidien et leurs relations
avec leurs enfants.*

Observatoire Régional des Familles d'Auvergne

Enquête 2015



*Enquête diffusée en avril 2014
auprès de 3000 pères allocataires
CAF de la région Auvergne
qui, au 31 décembre 2013, avaient
au moins un enfant à charge âgé
de 4 à 20 ans.*



▷ Sommaire

Présentation de la démarche de l'observatoire	5
Fiche technique de l'enquête	
1. Contexte et problématique de l'enquête	7
2. Objectifs et plan de l'enquête	7
3. Méthode d'échantillonnage	7
4. Caractéristiques de l'échantillon	8
Analyse des résultats de l'enquête	
Partie 1. Description de l'engagement du père au quotidien auprès de ses enfants	
1.1 Comment se définissent les pères ?	9
1.2 Que fait le père, comment et à quel moment ?	10
1.3 L'investissement du père dépend-t-il du temps dont il dispose ?	12
1.4 L'activité professionnelle, cause du manque de temps ?	13
1.5 Autres facteurs intervenant en faveur de l'investissement des pères	14
Partie 2. Comment se construit la paternité, quels sont les facteurs qui font passer du statut d'homme à celui de père ?	
2.1 Prise de conscience de la paternité	15
2.2 La construction de la paternité à partir de références	17
2.3 La paternité "attendue"	21
2.4 La paternité "évolutive"	22
Partie 3. Opinion des pères sur la prise en compte de la paternité dans la société	
3.1 Paternité, Société et Média	26
3.2 Paternité et Justice	27
Conclusion	29

Attention : les citations *en italique* proviennent des questions "ouvertes" contenues dans le questionnaire



▷ Présentation de la démarche de l'observatoire

Un observatoire pour quoi faire ?

L'ordonnance du 3 mars 1945 modifiée par la loi du 11 juillet 1975 a institué, à travers l'U.N.A.F., les U.R.A.F. et les U.D.A.F., la représentation officielle auprès des pouvoirs publics de l'ensemble des familles vivant en France.

Dans ce cadre, et conformément à leurs statuts, les UDAF et les URAF entendent contribuer à la définition et à la mise en œuvre des politiques familiales sur le plan départemental et régional. Pour ce faire, elles doivent disposer d'une connaissance la plus complète possible des conditions de vie des familles, de leurs besoins et de leurs attentes.

Afin de donner à l'Institution Familiale les moyens de "produire des données familiales", de les recueillir, de les analyser à divers échelons géographiques, d'étayer une réflexion, d'argumenter un point de vue et de pouvoir communiquer aux décideurs régionaux et départementaux des données sur lesquelles fonder leurs actions, les UDAF et les URAF, se sont dotées progressivement d'un outil : L'Observatoire Régional des Familles.

1. Observer pour mieux connaître

Il s'agit de mener une démarche vivante et permanente conduisant à une meilleure connaissance de l'ensemble des familles, qui permette d'analyser la situation à un instant "T" et les évolutions : observer les familles telles qu'elles sont, telles qu'elles évoluent dans leur cadre de vie, car les familles d'Auvergne ne sont pas celles du Nord-Pas-de-Calais, de l'Aquitaine ou de Poitou-Charentes et celles d'aujourd'hui sont bien différentes de celles vivant en 1950.

2. Observer pour restituer et partager une connaissance, un outil de travail

Ce recueil d'information est un mode collectif de réflexions et de connaissances, à la disposition de tous les acteurs locaux.

Les résultats des enquêtes de cet Observatoire ont vocation à être partagés avec l'ensemble des acteurs intervenant dans tel ou tel domaine, de manière à sensibiliser chacun d'eux aux situations décrites et vécues par les familles, aux opinions qu'elles expriment.

3. Observer pour mieux représenter

Cette observation est primordiale. Elle constitue un apport de connaissances, une plus-value qui alimentera toutes les propositions et réflexions menées auprès de diverses institutions qui concernent les familles en Auvergne. Le mouvement associatif dans son ensemble, l'U.N.A.F., les U.R.A.F. et les U.D.A.F., par le biais de leurs représentations locales, ont vocation à renseigner les pouvoirs publics sur les besoins des familles alors recueillis.



▷ Fiche technique de l'enquête

1. Contexte et problématique

Au cours de ces dernières années, l'actualité a ramené la question des pères à l'avant scène. Plusieurs changements législatifs (autorité parentale partagée pour les plus anciens et congés paternité ou partage du congé parental pour les plus récents), combinés à l'évolution des mentalités, des comportements et de la famille, ont contribué à projeter l'image d'un nouveau père, plus impliqué dans la relation avec ses enfants et dans la prise en charge des activités parentales.

L'évolution de la famille et l'entrée massive des femmes dans le monde du travail ont conduit les pères à s'investir davantage dans les soins à l'enfant, mais également dans l'affectif, avec un plus grand partage des rôles entre les deux parents. Du coup, les repères peuvent se brouiller et interrogent sur la place de chacun. Jusqu'où cette redistribution va-t-elle ? Jusqu'à quel degré de « maternage » ? Comment le partage s'effectue-t-il ? Trop présents ou trop absents, trop autoritaires ou pas assez matures, les pères auraient-ils la pression ?

2. Objectifs et plan de l'enquête

Ce document présente la synthèse des résultats aux questions posées dans le questionnaire de l'enquête intitulée "Etre père aujourd'hui". Les données recueillies ont pour vocation d'apporter un éclairage sur la paternité et de connaître la situation des pères d'aujourd'hui.

La question de l'engagement paternel auprès des enfants est complexe et exige la prise en compte de multiples facteurs propres au père, à son environnement familial et social, qui accentuent ou atténuent les obstacles, les difficultés à l'exercice de la paternité.

Répondre à la question "qu'est-ce qu'être père aujourd'hui ?" revient à décrire en termes de pratiques, l'engagement de celui-ci au quotidien. C'est ce que vise la **première partie** de l'enquête en cherchant à connaître le degré d'implication du père et les facteurs qui contribuent à sa participation.

La **deuxième partie** de l'enquête s'attarde sur la construction de la paternité, une paternité "évolutive" et "attendue", en faisant référence aux facteurs qui font passer l'homme du statut de conjoint à celui de père.

Les évolutions sociétales ont conduit à reposer et redéfinir la paternité. Largement portée par les médias, l'image du père peut, à certains égards, être erronée. La **troisième partie** s'attarde sur l'opinion que les pères ont de leur image et de leur rôle, tel que véhiculés par les médias.

3. Construction de l'échantillon

La construction de l'échantillon repose sur un partenariat entre la CNAF et l'UNAF, pour une mise à disposition, par la CNAF, d'un fichier aléatoire d'adresses d'allocataires CAF ayant au moins un enfant à charge âgé de 4 à 20 ans au 31 décembre 2013.



Trois mille (3000) familles allocataires des CAF de la région Auvergne ont donc été interrogées par questionnaire administré au cours du mois d'avril 2014. Les observations décrites et conclusions tirées sont issues des 268 réponses données, soit un taux de retour de 9%.

4. Caractéristiques de l'échantillon

Quelques données de structure de l'échantillon sont données au préalable, pour permettre de cadrer la population étudiée dans la synthèse.

L'origine géographique des répondants se répartit entre les quatre départements qui composent la région Auvergne. Le Puy de Dôme est le plus représenté dans l'échantillon et regroupe un peu plus d'un répondant sur deux (52%). Au-delà de cette remarque, on constate que les départements de l'Allier et du Cantal sont légèrement sous-représentés dans l'échantillon et que les départements de la Haute-Loire et du Puy de Dôme sont, au contraire, légèrement sur-représentés.

Concernant le profil des répondants, ce sont des pères qui vivent en couple dans 98% des situations et qui ont deux enfants (63% des cas).

Les répondants appartiennent, dans un cas sur deux, à la tranche d'âge des 40-50 ans et 66% des pères interrogés ont eu leur premier enfant entre 25 et 34 ans.

Ces pères répondants se répartissent dans des proportions voisines, entre les catégories socio-professionnelles dites "CSP+" (32%, regroupant entre autres les artisans, commerçants, chefs d'entreprise, professions libérales, cadres et agriculteurs), "CSP-" (30%, incluant les employés et ouvriers) et "professions intermédiaires" (36%). Les pères sans activité représentent 1% de l'effectif.

Caractéristiques de l'échantillon régional	
Origine géographique du répondant	
Allier	18%
Cantal	9%
Haute-Loire	21%
Puy de Dôme	52%
Nombre d'enfant présent dans le foyer	
Un enfant	2%
Deux enfants	63%
Trois enfants	35%
Situation familiale du répondant	
En couple	98%
Seul	2%
Age du répondant	
Moins de 30 ans	2%
De 30 à 40 ans	35%
De 40 à 50 ans	50%
Plus de 50 ans	13%



▷ 1. Description de l'engagement du père au quotidien auprès de ses enfants

Comment se définissent les pères de notre enquête ?

C'est une question de plus en plus présente, car le modèle du "nouveau père" qui s'investit dans l'éducation des enfants et participe aux activités domestiques, est de plus en plus commun. Mais nous sommes encore loin d'un modèle totalement égalitaire où chacun des membres du couple participe à part égale à une bonne conduite du foyer.

En partant de la représentation des pères, sur ce qu'ils qualifient "être un bon père", la première partie a pour objet de recueillir des données concernant leur pratique quotidienne auprès de leurs enfants, mais également leur opinion sur le temps qu'ils leur consacrent et la qualité de celui-ci.

1.1 Vers la fin d'un certain schéma paternel ?

La définition donnée par les pères à la question "être un bon père, c'est quoi pour vous ?" suggère différentes acceptions qui relèvent chacune d'un champ particulier. Pour nous aider à classer les nombreuses réponses à cette question, il sera fait référence à des recherches effectuées par une équipe québécoise, le Groupe ProsPère, qui s'intéresse depuis plusieurs années aux questions liées à la paternité et à l'engagement paternel (Les pères du Québec, les soins et l'éducation de leurs enfants : évolution et données récentes juin 2011).

Aussi, les réponses relevées, nous montrent que les pères ne se définissent pas en priorité, comme des pères "pourvoyeurs", c'est-à-dire, des pères qui apportent un soutien financier aux besoins de leur enfant. Les définitions données suggèrent avant tout des pères "responsables", qui s'investissent dans les tâches et responsabilités liées à l'enfant : "*être attentif aux besoins de l'enfant*", "*s'impliquer dans l'éducation des enfants*", "*contribuer aux tâches quotidiennes*" "*être attentif à sa scolarité, sa santé*", "*suivre son évolution scolaire*".

Mais ce sont également des pères "*affectueux*", "*en interaction*", et qui "*prennent soin*" de l'enfant, c'est-à-dire disponibles pour l'enfant, offrant un soutien affectif. Bien qu'ils déclarent plus rarement participer aux soins physiques, ils encouragent, rassurent par des gestes ou des mots, portent une attention à l'enfant, le soutiennent, l'aident à se développer, à acquérir de l'autonomie et le préparent pour l'avenir : "*être à l'écoute*", "*être présent*", "*partager des moments avec l'enfant*", "*être le plus présent*", "*s'occuper de ses enfants*", "*jouer avec eux*", "*les rendre adultes*", "*accorder du temps et de l'affection*", "*les aider à se construire*".

Parallèlement, les pères évoquent leur engagement au travers de la transmission de valeurs telles que inculquer le respect, la politesse, la responsabilité, tout en faisant preuve d'une "juste" autorité, dans un souci de coparentalité avec leur partenaire : "*bien éduquer ses enfants avec la maman*", "*s'occuper de ses enfants au quotidien et partager l'ensemble des tâches avec sa conjointe*", "*leur apprendre le respect*", "*donner toujours avec sa femme une éducation*", "*aider la maman*", "*m'occuper de mes enfants de la même manière que mon épouse*".



1.2 Que fait le père ? Comment et à quel moment ?

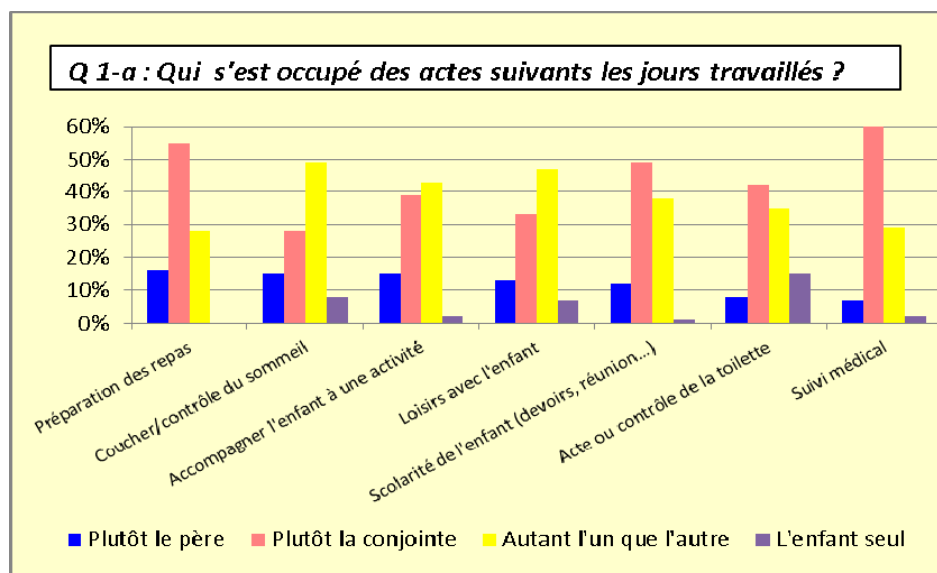
Pour donner suite à cette définition, l'objectif recherché est de jeter un éclairage sur les pratiques quotidiennes des pères et de leur engagement auprès de leurs enfants. Comment s'organise le partage des différentes tâches liées aux soins, à l'éducation des enfants, entre les parents ? Comment les pères les prennent-ils en charge ? Comment s'investissent-ils ?

Pour y répondre, les pères ont été interrogés sur quelques actes quotidiens permettant de dresser un portrait descriptif de leur participation. Pour cela, sept tâches parentales sont abordées, où il était demandé qui, du père, de la mère, des deux ou encore de l'enfant lui-même, prend en charge l'acte.

L'étude de l'investissement du père auprès de ses enfants est complétée par la différenciation faite entre les jours où il travaille et ceux où il ne travaille pas avec, comme hypothèse posée, que le travail peut être un déterminant du degré d'implication du père auprès de ses enfants. La question qui peut être alors posée se résume ainsi : le travail est-il un frein à l'implication du père ?

Les graphiques ci-dessous, présentent la contribution des pères et de leur conjointe aux tâches liées aux soins et à l'éducation des enfants les jours travaillés et jours non travaillés.

Les jours où les pères travaillent



Le graphique montre que, les jours où les pères travaillent, la proportion des pères qui assument exclusivement seuls les activités est faible. 16% des répondants déclarent que c'est "plutôt le père" qui prépare les repas, 15% qui couchent ou contrôlent le sommeil des enfants, ou bien accompagnent les enfants à une activité, ou encore partagent des loisirs. Les actes liés à la scolarité de l'enfant, comme l'accompagnement au moment des devoirs ou les rencontres avec les enseignants, ne sont prises en charge par les pères que dans 12% des cas. La prise en charge exclusive par les pères se révèle aussi plus faible pour ce qui concerne les actes liés aux soins d'hygiène et de santé des enfants (8% et 7% des pères interrogés).



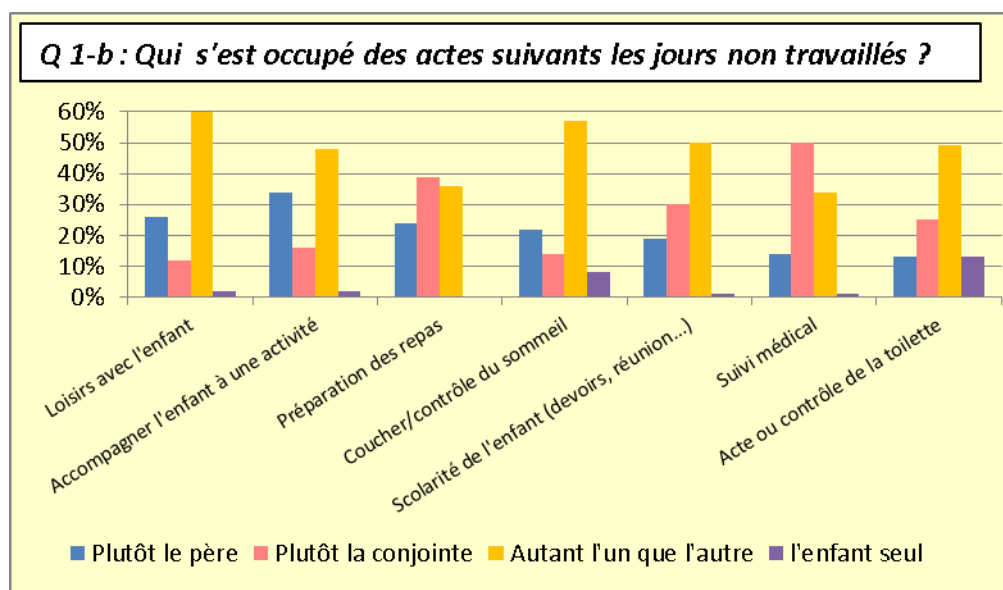
Globalement, le graphique montre par ailleurs que c'est la conjointe qui assume une grande partie des tâches décrites les jours où les pères travaillent. La préparation des repas (55%) et les soins prodigués à l'enfant, comme le suivi médical (68%) ou la surveillance de la toilette (42%) sont principalement du ressort de la conjointe. Le suivi de la scolarité de l'enfant est aussi une tâche principalement maternelle (49%).

Quant au partage entre le père et la conjointe, il semble un peu plus de règle pour ce qui concerne le coucher des enfants (49%), mais aussi la pratique des loisirs avec les enfants (47%) ou encore leur accompagnement à une activité (43%).

Par contre, une minorité des couples partagent ensemble le suivi médical (seulement 29% des cas) ou la préparation des repas (28%).

Pour finir, les tâches parentales sont soit assurées par le père, la conjointe, ou bien par les deux parents à la fois.

Les rôles sont-ils inversés les jours où les pères ne travaillent pas ?



Les jours non travaillés sont, pour les pères, des occasions de participer davantage aux tâches parentales. En effet, sur l'ensemble des actes décrits, les résultats montrent des taux d'implication en croissance. Cette participation est pour certaines tâches multipliée par deux ; 34% des pères accompagnent leur enfant à une activité (contre 15% les jours travaillés), 26% s'adonnent à la pratique d'un loisir avec l'enfant (contre 13% les jours travaillés), ou encore 14% s'occupent du suivi médical de l'enfant plus particulièrement les jours non travaillés (contre 7% les jours travaillés).

Cette implication du père augmente de deux façons : soit parce qu'il prend en charge seul un acte (réponse à l'item "plutôt le père") soit parce qu'il partage la tâche avec son conjoint (réponse à l'item "autant l'un que l'autre"). Assez logiquement, quand les pères participent plus aux tâches parentales (les jours où ils ne travaillent pas), leur conjoint réduit sa participation



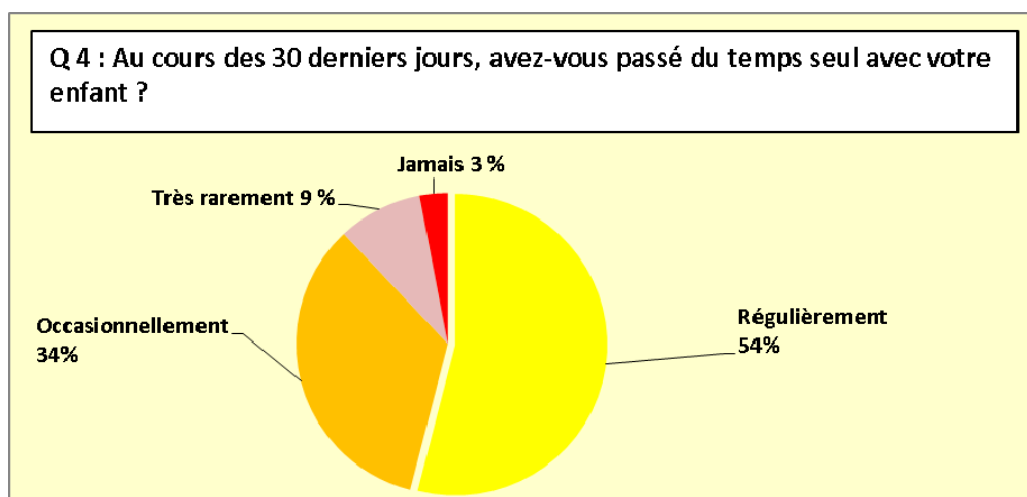
« exclusive ». Ainsi, 14% des répondants affirment que c'est « plutôt leur conjoint » qui contrôle le moment du coucher les jours non travaillés, contre 28% les jours où ils travaillent.

De même, une mère sur deux assure le suivi médical de l'enfant les jours non travaillés du père, contre 63% les jours travaillés.

Autrement dit, il y a redistribution du mode de participation entre les adultes.

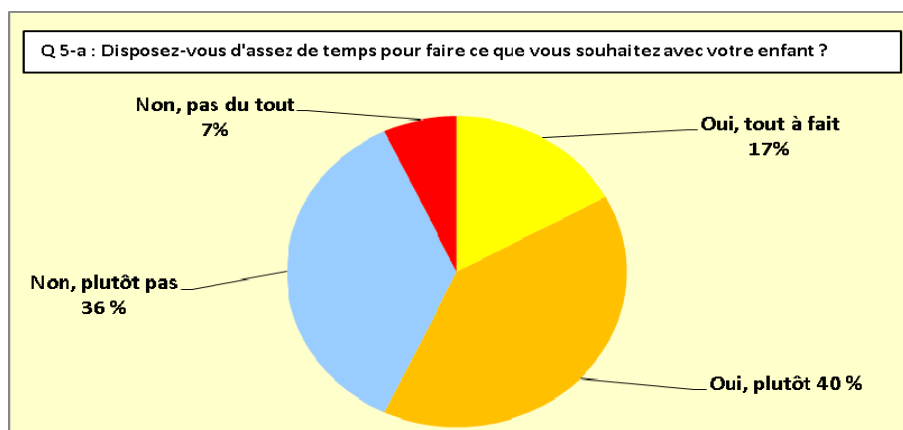
1.3 L'investissement des pères dépend-t-il du temps dont ils disposent ?

Des enquêtes régulièrement conduites mettent en avant la difficulté pour les adultes de concilier les différents temps. Alors que la société du temps libre ne s'est jamais autant développée, le sentiment de manquer de temps n'a jamais été aussi prégnant. Dans une enquête réalisée par le CCM Benchmark panel en 2014 pour Familathlon, six parents sur dix interrogés se sont dit frustrés de ne pas passer suffisamment de temps avec leurs enfants.



Dans notre enquête, alors que les pères interrogés déclarent dans une quasi-totalité avoir passé du temps seul avec leur enfant au cours des trente derniers jours (97%), le sentiment d'en disposer suffisamment n'est partagé que par un peu plus d'un répondant sur deux (57%).

Ainsi 54% de pères de l'enquête passent régulièrement du temps seul avec leur enfant, 34% le font occasionnellement, et seulement 9% ne le font que rarement.



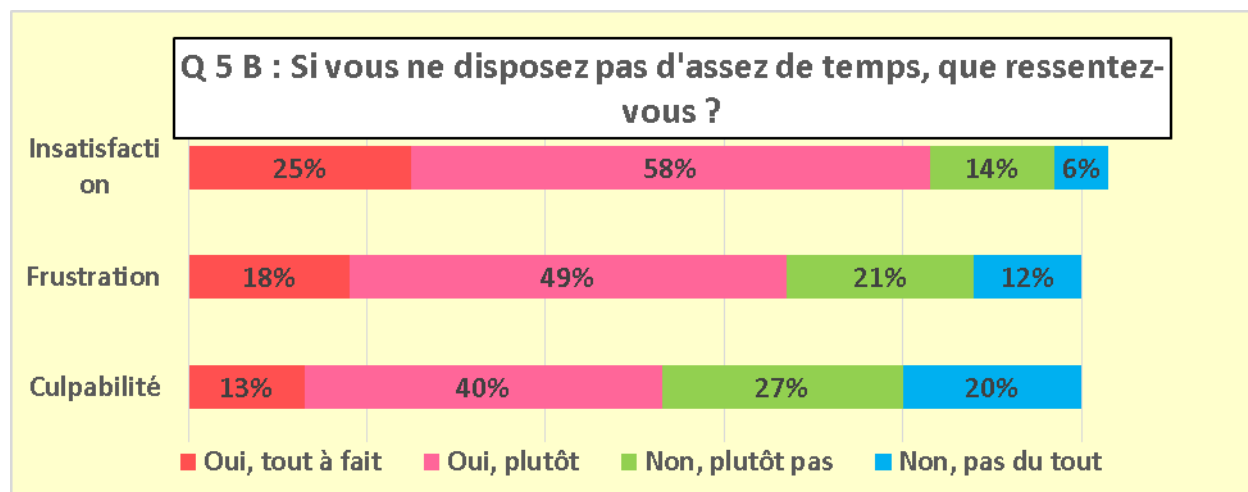


Seuls 17% affirment être "tout à fait" satisfaits de ce temps et avoir le sentiment d'en disposer suffisamment pour faire ce qu'ils souhaitent avec leur enfant. Ils sont également 40% à se considérer "plutôt" satisfaits, mais 36% "plutôt pas satisfaits".

1.4 L'activité professionnelle, cause du manque de temps ?

Les pères ont répondu de façon quasi-unanime que leur activité professionnelle, cumulée à des horaires atypiques, rend difficile le fait de pouvoir consacrer du temps à leurs enfants. D'autres ont aussi expliqué ce manque de temps par l'obligation de participer aux tâches domestiques (entretien et travaux de la maison) : "manque de temps à cause du travail", "travail trop prenant", "raisons professionnelles", "activité professionnelle qui ne le permet pas", "manque de temps libre lié au travail et aux obligations de la maison", "mon travail me prend du temps, le temps d'entretien de la maison réduit le temps disponible", "horaires de travail tardifs le soir et en semaine".

Que ressentent les pères face à ce manque de temps ?



Ce manque de temps passé auprès de leurs enfants provoque chez les répondants différents sentiments. Pour une majorité, l'insatisfaction est très marquée, puisque 80% des répondants le déclarent (dont 25% "tout à fait" et 55% "plutôt").

Les répondants ressentent également de la frustration (67% des cas) et dans une proportion un peu plus faible de la culpabilité (53% des interrogés).

1.5 Autres facteurs favorisant l'investissement des pères.

Degré de compétences du père

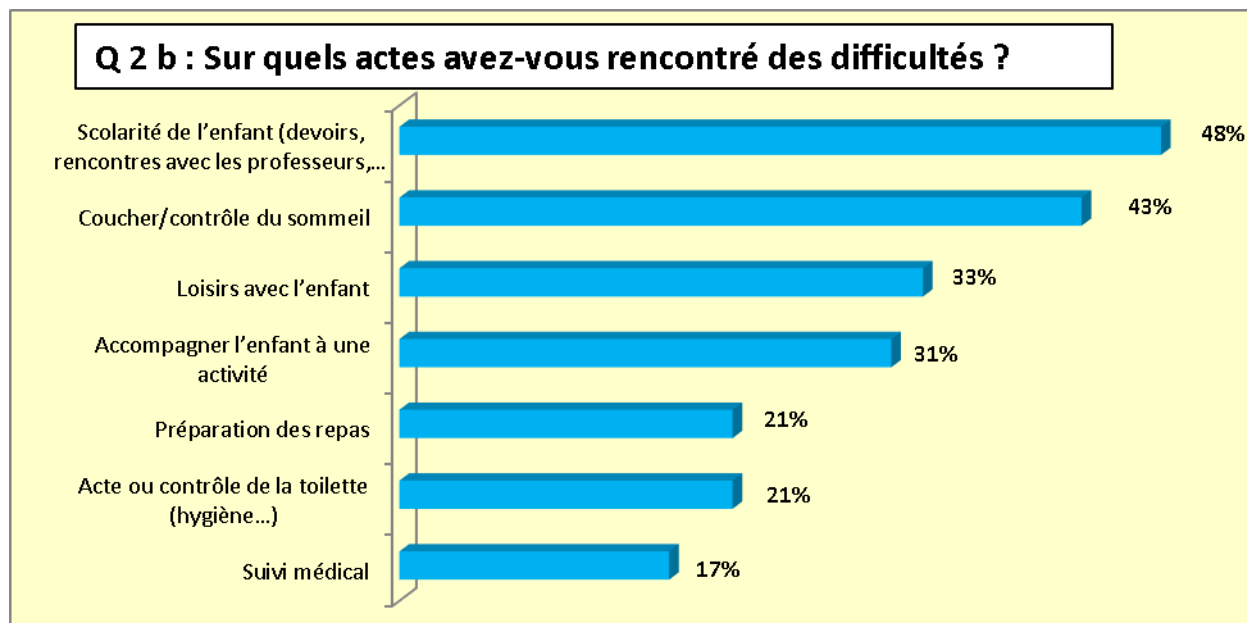
Le sens donné par les répondants au fait d'être un « bon » père, suggère plusieurs aspects : un père qui est responsable, investi dans les tâches quotidiennes, disponible, qui contribue au bien être matériel et financier de l'enfant et de la famille...



Les résultats de certaines études semblent confirmer aussi que les pères sont plus susceptibles de s'impliquer activement s'ils se sentent compétents pour le faire. En d'autres termes, un engagement dit "positif" du père semble associé à ses connaissances sur le développement de l'enfant.

L'enquête a donc cherché à savoir si les pères interrogés rencontrent des difficultés dans la prise en charge de certains actes quotidiens, et à apprécier ainsi leur degré d'aisance pour effectuer ces actes.

Des difficultés pour quels actes ?

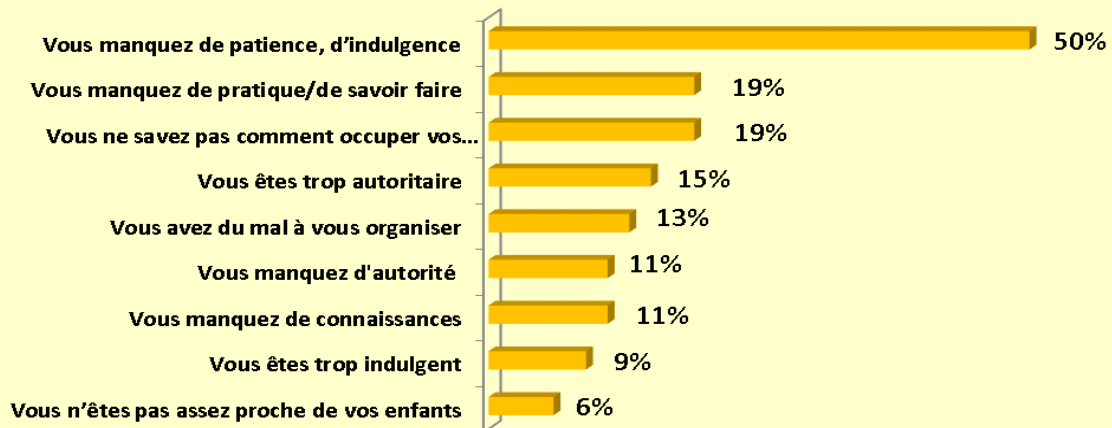


Sans équivoque, 84% des pères interrogés déclarent ne pas rencontrer de difficultés particulières pour assurer les actes décrits.

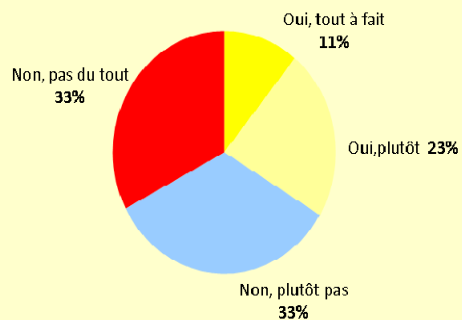
Parmi ceux ayant rencontré des difficultés (16%), tous les cas sont cités, mais c'est la scolarité de l'enfant qui semble le plus poser problème, notamment pour suivre les devoirs, rencontrer les professeurs ou assister aux réunions (48% des cas). Le moment du coucher est un acte qui semble être aussi une source de difficultés pour les pères (43% des répondants l'ont cité).

Des difficultés de quelle nature ?

Le type de difficultés que rencontrent les pères sont de natures différentes et portent sur des attitudes liées aux savoir-être, mais aussi liées à des compétences et des savoirs.

**Q 2 c : Quels type de difficultés rencontrez-vous ?**

Parmi les pères ayant rencontré des difficultés, 50% les expliquent par un manque de patience ou d'indulgence à l'égard de leurs enfants. Le fait de ne pas avoir l'habitude, de manquer de pratique et de savoir faire, ou bien de ne pas savoir comment s'occuper de leurs enfants n'est évoqué que par 19% d'entre eux. L'autorité, soit qu'elle fasse défaut (11%), soit qu'elle soit excessive (15%), est également abordée.

Le conjoint apparaît-il plus expérimenté aux yeux des pères ?**Q 3 : D'une manière générale, pensez-vous que votre conjoint est plus à l'aise que vous avec**

Le degré de compétences des pères interrogés peut également être apprécié par rapport à celui de leur conjoint. En d'autres termes, pensent-ils que leur conjoint est plus à l'aise qu'eux avec leurs enfants ?

Les résultats montrent que les pères enquêtés ne se sentent pas moins expérimentés que leur conjoint. Les deux tiers des répondants (67%) pensent que leur conjoint n'est pas plus à l'aise qu'eux-mêmes avec leurs enfants.

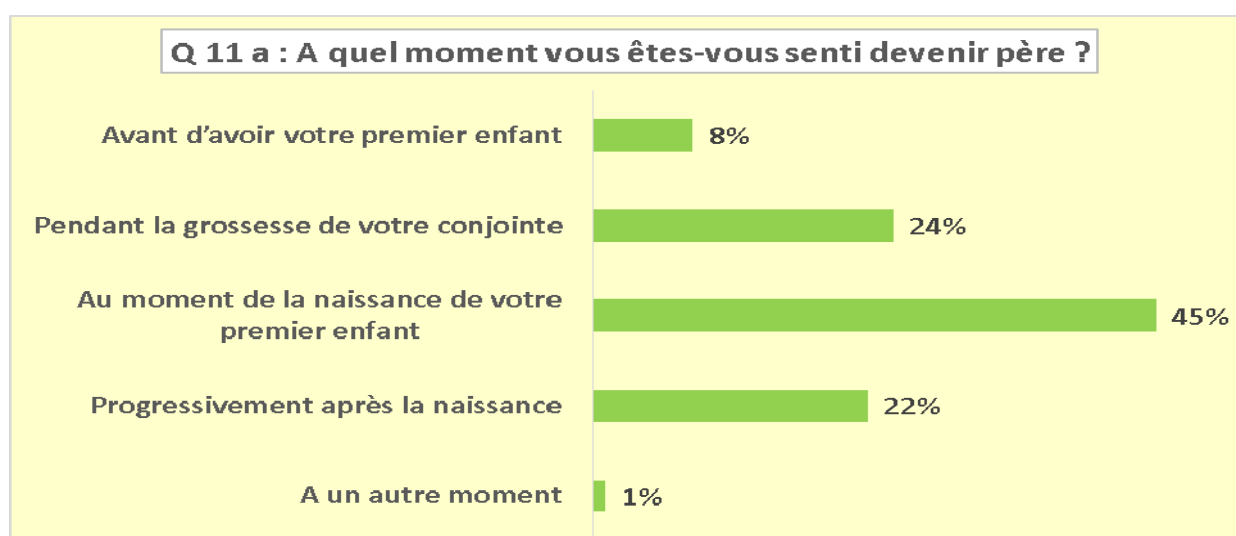
Ceux qui considèrent que leur conjoint est plus à l'aise qu'eux donnent pour explication le fait que leur conjoint est davantage patient et présent auprès des enfants, ou dispose de plus d'expérience.



▷ 2. Passage du statut de conjoint à celui de père, ou comment se construit la paternité?

Décider d'avoir un enfant et de l'avoir à tel moment, suppose une entente suffisamment partagée avec son conjoint et pose la question de savoir quand et pourquoi les hommes se sentent prêts à devenir pères. Existe-t-il un moment particulier où un homme prend conscience du désir de sa paternité ? La deuxième partie de l'enquête s'attarde sur quelques facteurs qui peuvent expliquer comment se construit la paternité et comment elle peut évoluer.

2.1 Prise de conscience de la paternité



Une enquête réalisée en 2013 sur le thème "Désir d'enfant" montrait que la stabilité affective du couple apparaissait comme l'élément déclencheur dans la concrétisation du désir d'enfant, plus que les conditions financières liées à l'activité professionnelle ou à un environnement adapté.

Mais désirer un enfant est différent de se sentir devenir père...

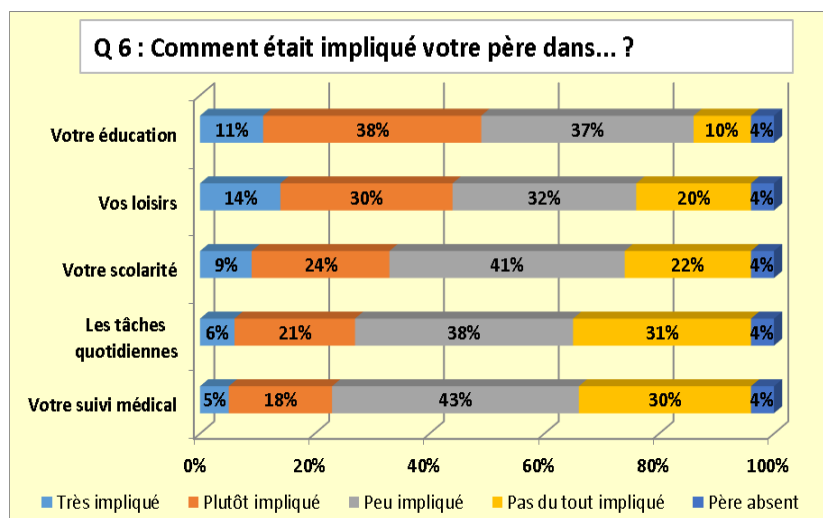
Pour la moitié des répondants à la présente enquête, se sentir devenir père est lié à un acte concret : la naissance du premier enfant. Pour d'autres, la paternité s'est révélée progressivement, soit en amont de la naissance (24% ont déclaré se sentir devenir père pendant la grossesse de leur conjointe), soit en aval, c'est-à-dire progressivement après la naissance (22% des cas).

2.2 La construction de la paternité à partir de références

Parmi les aspects qui contribuent à la construction d'une paternité et par conséquent, à l'engagement des pères auprès de leurs enfants figure leur propre vécu, et notamment la manière dont leur propre père était impliqué pendant leur enfance. La manière d'être père peut également se construire en fonction des attentes que l'entourage familial peut ou non exprimer.

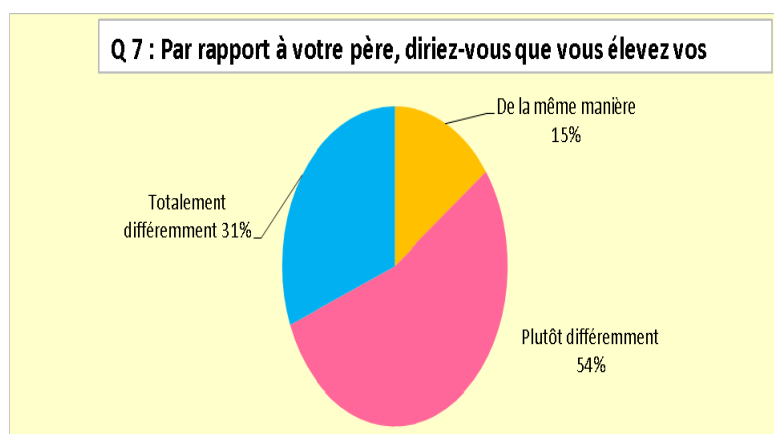


Construction de la paternité en référence au vécu personnel...



Globalement, les résultats de l'enquête montrent que les pères des répondants prenaient déjà en charge certaines tâches, mais cette prise en charge s'effectuait de façon inégale. En effet, c'est essentiellement dans le cadre de leur éducation ou des loisirs, que l'on peut remarquer le plus fort investissement de leur propre père : 59% des répondants affirment que leur père s'investissait dans leur éducation et 44% dans leurs loisirs. Mais l'investissement paternel était moins prononcé dans la scolarité, les tâches quotidiennes et le suivi médical.

Faisant ainsi référence à leur expérience personnelle, les pères enquêtés, ont du définir leur implication selon trois tendances : la reproduction des phénomènes trans-générationnels ("vous élevez vos enfants de la même manière"), le rejet du modèle ("vous élevez vos enfants totalement différemment") et le compromis ("vous élevez vos enfants plutôt différemment").



Un tiers des répondants (31%) ont élevés leur enfant de manière totalement différente de la manière dont ils ont été élevés. Une majorité (54%) a trouvé une adaptation en faisant plutôt différemment et 15% seulement des répondants affirment élever leur enfant de la même manière qu'eux-mêmes l'ont été.

L'explication par les répondants de cette volonté de "faire différemment" est davantage le fait de ceux dont le père était moins impliqué. Ces pères, en prenant le contre pied de ce qu'ils ont vécu, veulent être présents auprès de leurs enfants, communiquer et partager des choses : "implication plus importante", "plus de présence et plus d'écoute", "je joue avec eux, je parle avec eux", "rapport d'autorité plus souple, plus de discussions et plus d'implication dans l'éducation", "relations basées sur l'échange plutôt que sur l'autorité", "moins autoritaire, plus à l'écoute".



La reproduction du modèle paternel est exprimée par ceux qui se reconnaissent dans les valeurs qui leur ont été transmises, valeurs qui prennent appui sur l'éducation en général, la politesse, le respect ou le travail : "*mon père avait le sens de la famille*", "*éducation et respect*", "*esprit de famille*", "*apprentissage des règles de vie*".

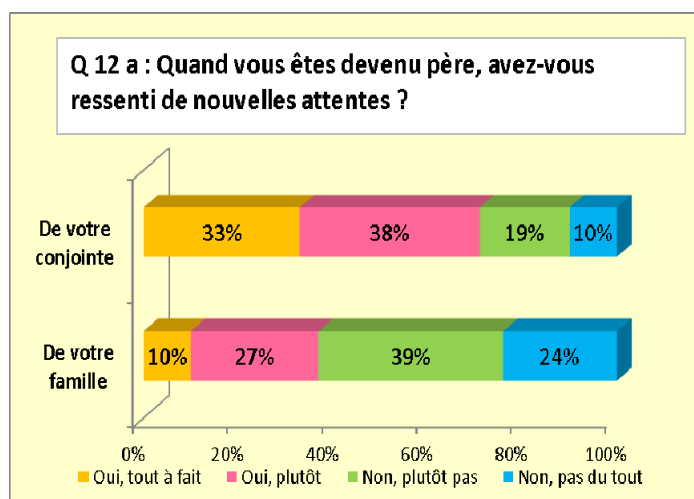
Enfin ceux qui ont trouvé un compromis ne semblent pas rejeter le modèle paternel, mais évoquent plutôt un changement d'époque et de mœurs, une plus grande proximité avec leurs enfants et une plus grande implication au quotidien : "*plus disponible que mon père*", "*plus impliqué au quotidien*", "*volonté d'être plus avec eux*", "*pas le même mode de vie*", "*pas la même époque*", "*les temps libres ne sont pas les mêmes*".

... mais également en référence à d'autres personnes

La référence à un vécu personnel peut également s'appuyer sur d'autres figures que celle du père. En effet, les personnes de l'entourage familial ou amical peuvent exercer une influence et véhiculer une image de la paternité auprès des répondants, comme l'on indiqué 46% des pères enquêtés. Les membres de la famille proche et, dans une moindre mesure, ceux de la famille plus élargie sont cités comme des personnes ayant exercé une influence sur les pères qu'ils sont devenus. L'analyse de la question ouverte (Q 8b "Si OUI, lesquelles) sur ce thème montre que la mère du répondant, mais également la conjointe sont les principales personnes qui ont eu une incidence sur le père qu'ils sont devenus. La présence des grands-parents, ou encore les frères et sœurs du répondant, interviennent aussi à ce titre.

2.3 La paternité attendue

Comme décrit ci-dessus, la paternité est conçue comme un processus qui se construit en lien avec les personnes qui constituent l'environnement social et familial du père. La naissance de l'enfant appelle de nouvelles négociations entre les conjoints pour l'organisation du quotidien et du fait du nouveau statut de père, d'une redistribution des rôles et place de chacun, des attentes apparaissent, se précisent et conduisent à la construction d'une "expérience parentale faite d'un arrangement en collaboration avec l'autre parent" (Baillargeon, 2008).

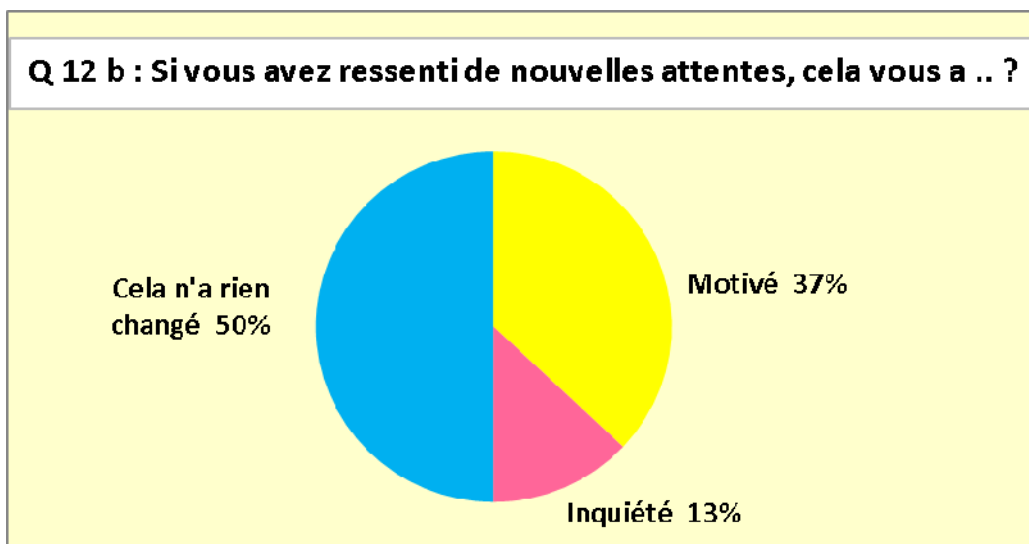


La présence de la famille et de la conjointe sont donc capitales dans le rôle tenu par les pères auprès de leurs enfants. La famille est assimilée à une mémoire, à un rôle de transmission de valeurs et la conjointe est une personne sur laquelle le père peut prendre référence.

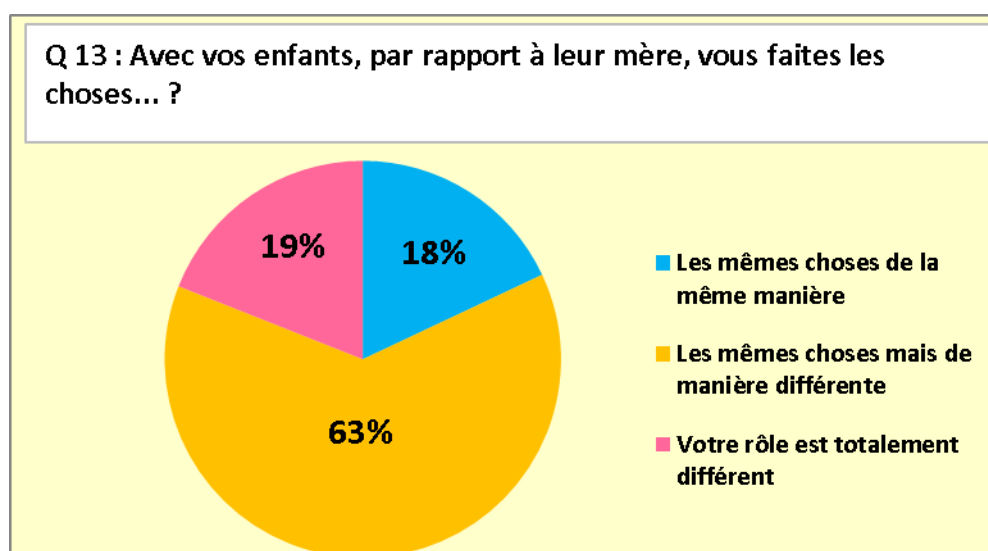
Les pères ont-ils conscience, ont-ils perçus de nouvelles attentes du fait de leur nouveau statut de père ? Famille et conjointe mettent-elles la pression sur ces nouveaux pères ?



L'échange de recommandations sur la façon de s'occuper de l'enfant peut être fréquent et met en lumière les différentes attitudes entre le père et la mère. 70% des pères interrogés ont ressenti des attentes de la part de leur conjointe et 37% de la part de leur famille quand ils sont devenus pères. Si pour un répondant sur deux cela n'a rien changé, 37% affirment avoir ressenti une motivation supplémentaire et 13% une inquiétude.



Même si les pères ont conscience d'attentes de la part de leur famille et de leur conjointe, pour autant ils s'affirment dans leur rôle tout en se plaçant sur un pied d'égalité avec leur conjointe. Une majorité (63%) indique faire les mêmes choses que la mère de leurs enfants, mais de manière différente. Et si 18% affirment faire les mêmes choses et de la même manière, 19% considèrent avoir un rôle totalement différent de celui de la mère.

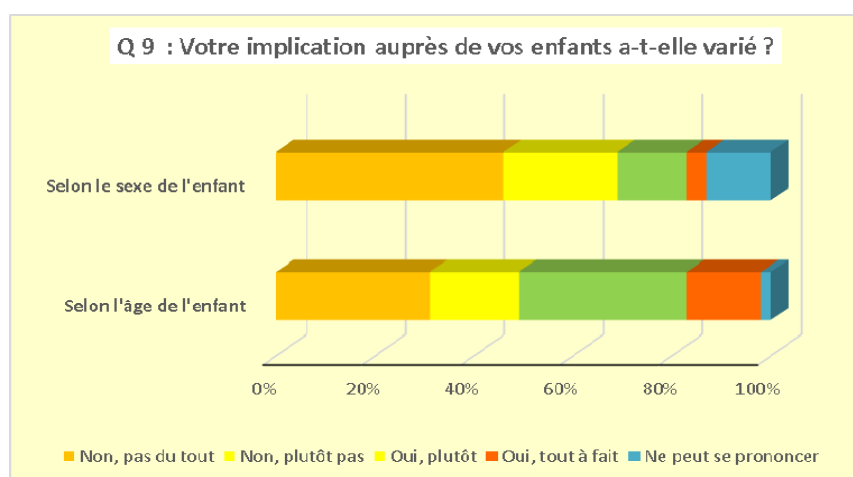




2.4 La paternité évolutive.

En parallèle d'une paternité qui se construit en fonction de références ou d'attentes, l'exercice de la paternité et l'engagement qui en découle, n'est pas statique et évolue tout au long du parcours de vie du père. Des déterminants, tels que ceux liés aux caractéristiques du milieu familial du père (caractéristiques des enfants par exemple), mais également liés à l'environnement social (milieu et conditions de travail, services de garde et politique familiale) ont un impact sur cette évolution.

Les caractéristiques des enfants



L'âge des enfants semble avoir une influence sur l'implication des pères auprès d'eux. Un répondant sur deux (49%) affirme que l'âge des enfants est un facteur qui a modifié son implication.

Par contre, le sexe de l'enfant est un facteur encore moins significatif de l'engagement du père, puisque la majorité des répondants (69%) affirme que cela ne les a pas amenés à modifier leur implication. Les pères interrogés n'ont pas, dans une majorité des cas, une manière différente de concevoir leur paternité en fonction du sexe de l'enfant : fille ou garçon, les pères s'impliquent tout autant.

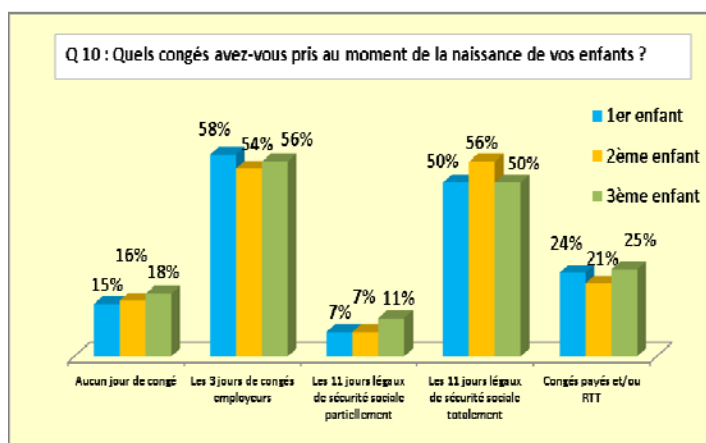
L'évolution des dispositifs sociaux en faveur du père au moment de la naissance

L'engagement du père auprès de ses enfants a beaucoup évolué, grâce aux possibilités maintenant données aux pères de pouvoir être présents dès la naissance, et notamment, avec la mise en place des mesures liées aux congés supplémentaires. En 2011, le nombre de bénéficiaires d'un congé paternité s'élevait à 389.000, soit une augmentation de 17% depuis sa mise en œuvre au 1^{er} janvier 2004.

Au cours de la période qui suit la naissance, le père « en congés » est naturellement plus disponible pour accomplir ou participer à certaines tâches parentales. Les dispositions qui ont augmenté la durée du congé ont été accueillies positivement, puisqu'on constate l'utilisation de ces droits qui permettent d'allonger la période de présence du père auprès de son enfant.



Ainsi, les résultats de l'enquête montrent qu'une faible proportion (entre 15% et 18% des pères selon le rang de naissance de l'enfant) n'a pas pris de congé au moment de la naissance. Le contexte social lié à l'organisation de mesures de politique familiale autorise ainsi le père à prendre plus rapidement sa place auprès de ses enfants et donc apparaît comme un moyen de faciliter une participation précoce de celui-ci.

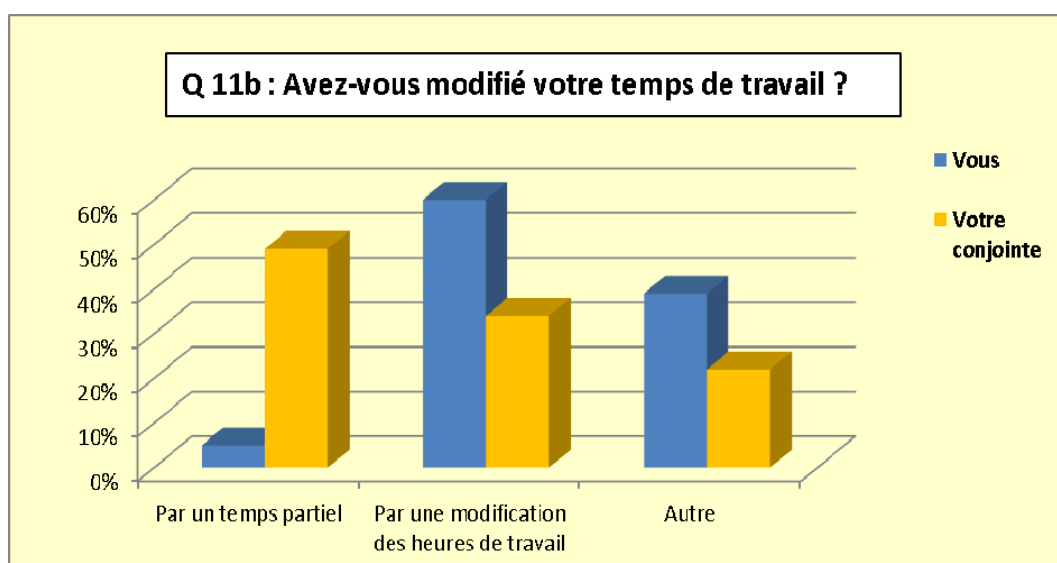


Paternité et organisation du temps de travail

D'autres mesures permettent aux pères de pouvoir concilier travail et famille et peuvent avoir une incidence positive sur leur participation auprès de leurs enfants. La possibilité de moduler leurs horaires de travail, favoriserait-elle ainsi leur implication ?

94% des répondants occupaient un emploi au moment de l'enquête et dans 95% des cas, il s'agissait d'un emploi à temps complet. Le taux d'activité de leur conjointe est un peu plus faible, puisque 85% d'entre elles, déclarent exercer une activité professionnelle. Même si une majorité d'entre elles occupent un emploi à temps plein (63%), elles sont néanmoins plus nombreuses que les pères à avoir recours à un temps partiel.

Par ailleurs, 40% des pères interrogés déclarent avoir modifié l'organisation de leur temps de travail pour pouvoir s'occuper de leurs enfants (alors que 61% de leur conjointe l'ont fait) et ceci en modifiant leurs horaires de travail (60% des cas). Le recours au temps partiel par les pères est très faible, puisqu'il ne concerne que 5% d'entre eux, alors qu'il est beaucoup plus utilisé par leur conjointe (49%).





▷ 3. Opinion des pères sur la prise en compte de la paternité par la société

Les évolutions sociales ont conduit à redéfinir et à repenser le rôle de chacun des membres de la famille et ont participé à la construction d'une nouvelle paternité. La troisième partie de l'enquête interroge les pères pour connaître leur opinion sur l'image que leur renvoie la société, au travers des médias notamment, mais également au sujet des décisions qui peuvent être prises par la justice dans des cas particuliers de séparation.

3.1 Paternité, Société et Média

Même si les mentalités progressent, l'image des « nouveaux pères » est de plus en plus mise en avant : si, un père sur deux a le sentiment que la société considère encore le rôle du père comme moins important que celui de la mère, ils sont aussi 45% à estimer que la société accorde au père et à la mère la même importance dans l'éducation (2% seulement ont le sentiment que la société considère leur rôle comme étant plus important).

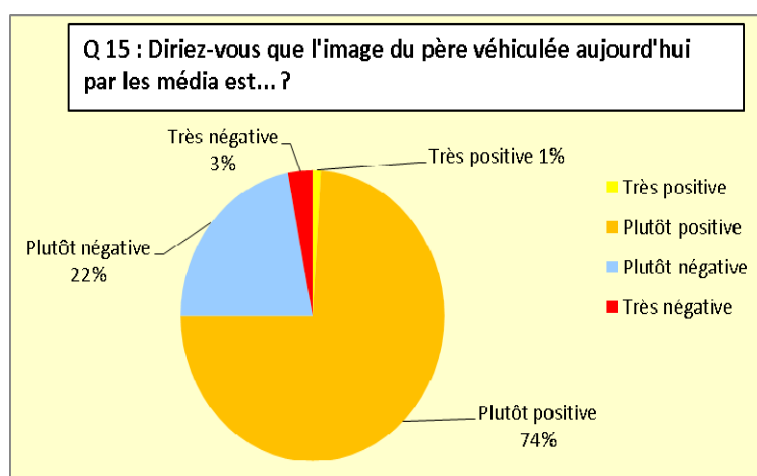
Un sentiment d'injustice ou d'incompréhension est évoqué par les pères. Ceux-ci pensent que la société sous-estime leur rôle : *"c'est injuste", "manque de reconnaissance des capacités du père à élever correctement ses enfants", "une amertume, car je ne me reconnais pas dans les stéréotypes que renvoie notre société", "le rôle du père est maintenant aussi important que celui de la mère, car il s'implique de plus en plus dans l'éducation de ses enfants"*.

Par contre, ceux qui pensent à une égalité de traitement entre homme et femme s'appuient sur des arguments qui vont dans le sens de l'évolution de la société et des mentalités, mettant en avant la normalité *"évolution dans le bon sens en cours"*, *« heureusement que les équilibres se rétablissent"*, *"c'est normal", "égalité", "le changement", "le rôle de la mère a toujours été mis en avant dans notre société, mais la parité est en progrès", "évolution lente vers un équilibre, mais la dimension biologique de la maternité ne peut être niée et perdurera"*.

Influence des médias

Les médias ont également largement relayé depuis une vingtaine d'années, l'image des "nouveaux pères", plus impliqués auprès de leurs enfants et exerçant leurs responsabilités de façons différentes.

Bien qu'ils aient une opinion plutôt favorable à l'égard des médias qui véhiculent selon eux, une image positive, les pères interrogés ont néanmoins un regard critique à leur égard quand ces derniers évoquent leur rôle.





Le rôle de père est décrit par une minorité comme dévalorisé et caricaturé. Bien qu'il y ait des évolutions, les répondants affirment que le père n'est pas suffisamment mis en valeur et reste cantonné à des rôles de second plan ou encore trop stéréotypés : "*plus de place au père qu'avant*", "*soit des pères absents, soit des pères papa poule*", "*ne montre que les cas négatifs*", "*trop restreint à une autorité caricaturale*", "*non valorisant*", "*rôle artificiel et incomplet*", "*vision de cliché du père qui travaille et distant de ses enfants*", "*les clichés perdurent, mais une évolution vers des rôles équilibrés est évidente*" (question ouverte Q 16 : Que pensez-vous de la manière dont les média évoquent le rôle du père").

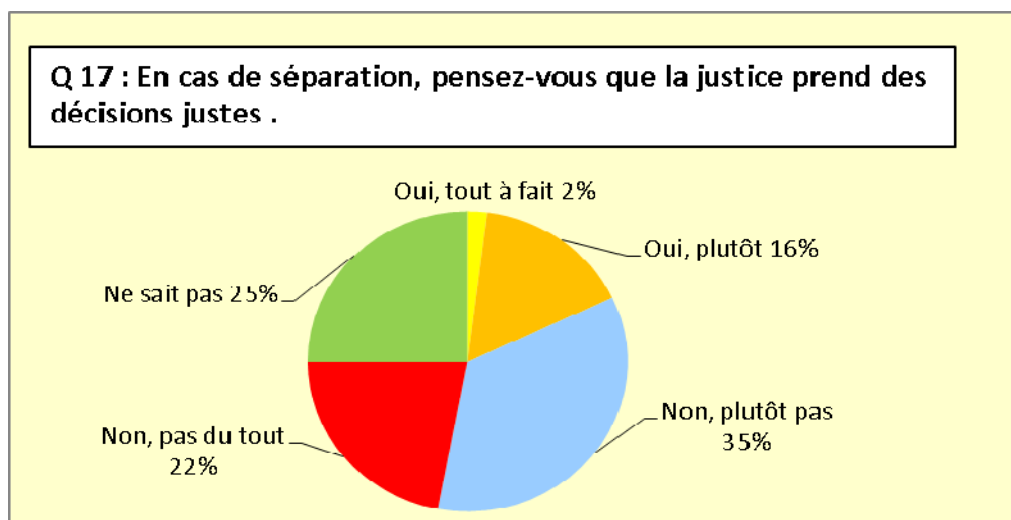
3.2 Paternité et Justice

Enfin, la question posée aux pères sur les décisions de justice concernant la résidence des enfants, en cas de séparation, ouvre la porte aux réalités des pères divorcés. Ces pères, qui ne sont pas en contact direct ou continu avec leurs enfants, peuvent ainsi constater une modification de leur rôle, de leur implication auprès de leur enfant du fait de la rupture conjugale.

Différentes études ont montré l'effet positif du maintien du lien entre père et enfant après une séparation. "Il apparaît au final que parmi les enfants qui vivent avec leur mère, ceux qui vont mieux, sont ceux qui peuvent compter sur un père resté présent. Les études plaident ainsi pour le maintien d'un lien père-enfant" (entre autres, Informations Sociales CNAF n°176 "*La paternité aujourd'hui*", p70)

Or la réalité est plus complexe et met en lumière les situations vécues par les familles éclatées et la mise à l'écart des pères. Dans 70% des cas de divorces, la garde des enfants revient à la mère et moins de 15% se concluent par une garde alternée.

Le ressenti sur les décisions concernant la résidence des enfants démontre nettement que les pères vivent ces situations comme une injustice. En effet, 57% d'entre eux considèrent que la justice ne prend pas de décisions "justes" quand il s'agit d'établir le lieu de la résidence des enfants, chez le père ou la mère, en cas de séparation. Seuls 18% considèrent que les décisions sont justes.





C'est le manque manifeste d'équité entre la mère et le père qui est le plus souvent évoqué par les répondants, avec une garde quasi exclusive attribuée à la mère. Malgré une faible progression et évolution vers plus de gardes alternées, c'est la reconnaissance des droits des pères auprès de leurs enfants qui n'est pas suffisamment considérée par la justice, faisant de la mère l'interlocutrice privilégiée des tribunaux dans ces situations : *"il semble que la mère soit privilégiée dans les décisions de justice"*, *"la garde est plus facilement accordée à la mère"*, *"un enfant peut très bien être élevé par son père, pas de différence"*, *"vers une évolution, mais trop souvent la mère obtient la garde"*, *"les pères n'ont pas assez de droits envers leurs enfants"*, *"toujours dans la mentalité des juges que le rôle du père est moins important que celui de la mère"*, *"l'avis de l'enfant est rarement considéré"*.



▷ Conclusion

Au terme de cette enquête, plusieurs enseignements peuvent être mis en avant. Les pères ont des choses à nous dire. L'intérêt des pères pour cette enquête est donc indéniable.

268 pères ont ainsi pris la parole et se sont exprimés sur leurs ressentis. Pour preuve, les taux de réponses élevés, qui vont - selon les questions - de 53% à plus de 90%. Ce qu'ils expriment se résume de la manière suivante.

Des pères qui revendiquent leur rôle.

Depuis plus d'une cinquantaine d'années, on proclamait la disparition des pères, voire leur démission. Aujourd'hui, les pères s'impliquent et revendiquent le lien qui les unit avec leurs enfants. Le modèle du père évolue, il n'est pas figé. Il ne s'impose pas et ne se résume pas en une reproduction parfaite de celui vécu.

Par leur implication, les pères trouvent auprès de leur enfant, mais également de la société, une certaine réhabilitation de leur image, avec des qualités qui leur sont reconnues et qui servent de références, mais sans être un modèle rigide.

Des pères qui expriment aussi leurs difficultés.

Leur implication et leur investissement auprès de leurs enfants sont une évidence, et participent à l'évolution des mentalités.

La répartition des rôles et des responsabilités se réorganisent lentement. Face à cela, les pères font part de leurs difficultés qu'ils traduisent par un manque d'expérience, en lien ou pas avec le manque de temps. Le sentiment de ne pas être suffisamment disponible pour leurs enfants et leur conjoint est manifeste. L'activité professionnelle, qu'ils ont du mal à réduire, soit pour des motifs économiques ou de représentations sociales, en est la principale raison.

Des solutions peuvent-elles être alors envisagées ?

Dans ce domaine, l'action des pouvoirs publics en matière d'accompagnement de la paternité a eu un impact certain. La politique familiale actuellement conduite vise à une égalité des rôles en ayant tenté d'instaurer dans un premier temps, le congé parental obligatoire pour les pères, pour proposer ensuite un partage de celui-ci. Mais comment celui-ci est-il accueilli par les pères ? Suscite-t-il des adeptes ? Est-ce la seule solution pour une plus grande implication des pères ? La décision prise en matière d'obligation de partage du congé parental entre le père et la mère pose des questions et ne semble pas forcément répondre aux attentes des familles.

Un autre point méritant certainement une plus grande attention du législateur concerne la prise en compte plus juste du père et de sa place dans la construction de la personnalité de l'enfant lors des décisions de justice.

Mra

Mda
03

T Auvergne

Mda
15

Mda
43

Mda
63